

Le Projet d'établissement 2014/2017 arrive à son terme et a fait l'objet d'une évaluation finale en septembre 2017 : chacune des 44 actions a été passée au crible d'une évaluation sans concession. Le bilan fait apparaître que :

- 31 actions (71%) retenues pour le mettre en œuvre ont été totalement abouties, en donnant globalement les résultats escomptés ;
- 8 actions ont été engagées (18%), qui pour des raisons objectivement identifiées, n'ont montré qu'une efficacité partielle par rapport aux résultats attendus ;
- 5 actions (11%) ont dû être abandonnées parce que jugées à posteriori trop peu pertinentes, ou n'ont pas pu se concrétiser.

Depuis septembre 2017, le Conseil pédagogique est régulièrement consulté pour l'écriture du Projet d'établissement de la période triennale suivante : 2018/2021. A partir de l'évaluation finale du Projet précédent, s'appuyant sur un diagnostic global partagé, le document finalisé est présenté au Conseil d'Administration du jeudi 8 mars 2018, pour un vote solennel qui engage la Communauté éducative.

Actant la volonté de s'inscrire dans une démarche d'amélioration permanente, il a été décidé de s'appuyer sur la démarche « QualÉduc » qui accompagne chacune des priorités identifiées dans le Projet : c'est pourquoi chaque item présenté est renvoyé à une fiche du répertoire national « QualÉduc » (*fiche n*).

Afin de permettre une lecture fluide, il a été décidé de distinguer la présentation « tous publics » (sous format de diapositives), des documents complémentaires « pour experts » (fiches QualÉduc, fiches actions, tableau des indicateurs).

Comme c'est sa vocation, le Projet d'établissement 2018/2021 s'inspire évidemment de la commande éducative publique, en particulier des axes du Projet académique qui débutera également sa première année contractuelle en 2018, en les colorant des spécificités locales.

Fait à Mana, le 09 mars 2018

Jacques DEMAROLLE

Proviseur





PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2018 - 2021



Leopold Elfort

Mana

AXE 1 « RÉUSSITE ET AMBITION »



- renforcer la maîtrise de la langue française (fiche 20)
- mutualiser les pratiques pédagogiques pour donner sens aux apprentissages (fiche 8)
- favoriser l'innovation pédagogique en termes d'évaluations (évaluations par compétences, autoévaluation) (fiche 13)
- valoriser la méritocratie républicaine et la persévérance scolaire (fiche 6b)
- accompagner la formation citoyenne (fiches 2a, 2b)
- promouvoir l'ouverture culturelle, linguistique et internationale (fiches 7, 12)



AXE 2 « ÉGALITÉ DES CHANCES ET JUSTICE SCOLAIRE »

Lutter contre les discriminants sociaux et permettre de valoriser l'excellence scolaire en veillant au juste traitement de tous les apprenants:

- promouvoir l'accès à la restauration scolaire, à l'internat, à l'éducation à la santé et à la sécurité, garantir l'égalité garçons/filles (*fiche 2c*)
- développer les devoirs surveillés, les devoirs faits (*fiche 3*)
- bonifier le dispositif RcD (*fiche 4*)
- ouvrir la mixité des parcours et des publics (formations initiales sous deux statuts, formation continue) (*fiches 1 et 14*)
- assurer un continuum entre le Lycée et le monde de l'entreprise (*fiches 10 et 19*)
- favoriser l'insertion professionnelle par une veille sur la carte des formation – gestion territoriale des emplois et des compétences (*fiche 1*)
- former à la mobilité, à une poursuite d'études ambitieuse et crédible – mise en œuvre des parcours avenir, orientation, culture, etc. (*fiche 7*)
- faire respecter le contrat scolaire en luttant sans merci contre l'absentéisme (*fiches 6a, 6b*), responsabiliser les représentants légaux (*fiche*



AXE 3 « CLIMAT SCOLAIRE »



Inscrire l'établissement dans une démarche irréversible de développement durable (fiche 11) :

- ✓ Choix vertueux des fournisseurs (circuits courts, labels)
- ✓ Tris sélectif des déchets ; maîtrise quantitative des déchets
- ✓ Maîtrise des énergies
- ✓ Recyclages (artistiques ou économie circulaire)
- ✓ Valorisation des déchets verts
- ✓ Charte de l'établissement E3D
- ✓ ...



AXE 3.1 « ÉLÈVES OU APPRENANTS »



Garantir la meilleure individualisation des parcours scolaires :

- assurer le niveau maximal de certification de chaque élève en sécurisant l'obtention d'un diplôme (*fiche 1*)
- favoriser l'individualisation des parcours et la différenciation des enseignements (*fiche 3*)
- intégrer le handicap dans les parcours de réussite éducative (*fiche 5*)
- étudier toutes passerelles (réversibles) permettant à chaque élève de rebondir si nécessaire sur un parcours de réussite éducative (*fiches 1, 7*)



AXE 3.2 « PERSONNELS OU FORMATEURS »

Assurer le bien-être et l'investissement serein des encadrants des élèves :

- augmenter l'expertise pédagogique collective en mutualisant la documentation, en l'archivant judicieusement (*fiche 16*)
- pérenniser un protocole d'accueil des nouveaux, en particulier les néo contractuels (*fiches 16, 17*)
- assurer, en complément des formations académiques, des journées de formation entre pairs, de type « mercredis pédagogiques » (*fiche 17*)
- acquérir l'automatisme « recours à l'innovation et/ou l'expérimentation » à chaque fois qu'une plus-value peut en être attendue (*fiche 17*)
- développer le tutorat de proximité entre pairs (*fiche 17*)
- accompagner les démarches de validation des acquis de l'expérience (VAE) des encadrants des élèves (*fiche 17*) ou leurs

parcours de reconnaissance de compétences complémentaires (CAPA-12



AXE 4 « ANCRAGE SUR LE TERRITOIRE »

Nouer les partenariats culturels avec les institutions locales, relayer le dynamisme des programmations culturelles et artistiques, y contribuer ; accompagner les apprenants dans la construction de leur PEAC (fiche 7)

Pérenniser le lien école/entreprise :

- conventionner de manière pluriannuelle l'accueil de stagiaires en PFMP (fiche 10)
- responsabiliser les stagiaires et les tuteurs par un livret pédagogique de stage de type « apprenti », dématérialisé sur Pronote (fiche 19)
- accueillir et assurer la formation continuée pour les adultes (GRETA) (fiche 14)
- concevoir les plateaux techniques comme une plate-forme ressources pour les artisans et les TPE, voire les micro-entrepreneurs issus de nos élèves (fiche 19)

AXE 5 « PILOTAGE DU PROJET »



Se doter d'un comité de pilotage (CoPil), chargé de : *(fiche 15)*

- se doter d'indicateurs de performance
- en assurer la traçabilité et en archiver les évolutions
- établir chaque fin d'année de la période triennale un bilan d'étape du Projet
- contrôler la rédaction des fiches action, leur évaluation circulaire (démarche « QualÉduc »)
- promouvoir une culture partagée du numérique éducatif par l'utilisation des TICE, en assurant la formation continuée des membres de la communauté éducative sur leurs avancées techniques